

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 962

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

-----

### ARTICLE 71 TER

À la première phrase de l'alinéa 47, substituer à la deuxième occurrence des mots :

« , et s'assurent »

les mots :

« . Ils s'assurent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.